



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Ports méthaniers : À la Régie de l'énergie de dénouer l'impasse

Montréal, le 21 septembre 2007 - Dans le contexte de la marche prévue demain à Montréal pour dénoncer les projets de ports méthaniers au Québec, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) réitère la nécessité de confier à la Régie de l'énergie le mandat d'une évaluation globale des projets gaziers dans le contexte du marché québécois et continental du gaz naturel.

Selon le RNCREQ, de nombreux arguments militent en faveur d'une telle proposition, laquelle permettrait sans aucun doute de faciliter la prise de décision dans cet épineux dossier. « Dans le dossier du Suroît, le travail réalisé par la Régie de l'énergie a véritablement permis de dénouer l'impasse. Ce travail a été vanté par plusieurs, notamment par le premier ministre, M. Charest » a mentionné Philippe Bourke, directeur du RNCREQ.

Le RNCREQ rappelle qu'il est en faveur d'une sécurité énergétique accrue et qu'il ne s'oppose pas à l'utilisation du gaz naturel en tant que tel puisque celui-ci peut constituer une énergie de remplacement pour des sources d'énergies plus polluantes telles que le mazout, le charbon ou le pétrole par exemple. Toutefois, rien n'indique encore avec assurance que les projets de ports méthaniers permettraient de rencontrer ces objectifs.

Le RNCREQ propose ainsi au gouvernement de confier à la Régie de l'énergie le mandat suivant :

- 1- Établir clairement dans quelle mesure les sources d'approvisionnement actuelles de gaz naturel peuvent permettre de répondre de façon sécuritaire aux besoins du Québec d'ici 2030 ;
- 2- Dans le cas où une (ou des) source(s) d'approvisionnement supplémentaire(s) s'avère(nt) nécessaire(s) pour assurer la sécurité énergétique des consommateurs québécois, établir l'importance des apports requis à cette fin (volume annuel de GNL). Le cas échéant, proposer des critères de sélection qui permettront de choisir le (ou les) meilleur(s) emplacement(s) pour un (des) terminal(aux) méthanier(s) en considérant les aspects sociaux, économiques et environnementaux ;
- 3- Proposer des mesures qui permettront de s'assurer que l'utilisation future du gaz naturel au Québec entraînera des réductions d'émissions de gaz à effet de serre permettant non seulement de compenser les émissions attribuables aux activités d'importation de GNL, le cas échéant, mais de contribuer positivement aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Québec.

De l'avis du RNCREQ, seule une telle évaluation permettra de prendre une décision s'appuyant sur les principes du développement durable et sur une saine gestion des ressources naturelles.

- 30 -

Le RNCREQ a pour principal mandat d'être le porte-parole des orientations communes des régions du Québec, d'assumer un rôle de concertation, d'animation et d'information et d'offrir des ressources et un soutien aux seize conseils régionaux de l'environnement. Il s'agit d'un réseau unique au Québec de protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec.

Information : Chantal Rainville, responsable des communications, (418) 522-0006, poste 2222, cell. : 418-254-6938